



Tous les 3 mois, vous devez déclarer vos ressources si vous bénéficiez du Rsa. Cette démarche est réalisable sur caf.fr.

Où déclarer ses ressources trimestrielles ?

① Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, cliquez sur l'icône **Mon Compte**.



② Une fois connecté à votre espace, dans la rubrique « **Mes ressources** », cliquez sur « **Déclarer** » puis « **Mes ressources trimestrielles** ». Cette démarche est accessible pendant les 3 mois suivant le trimestre à déclarer.



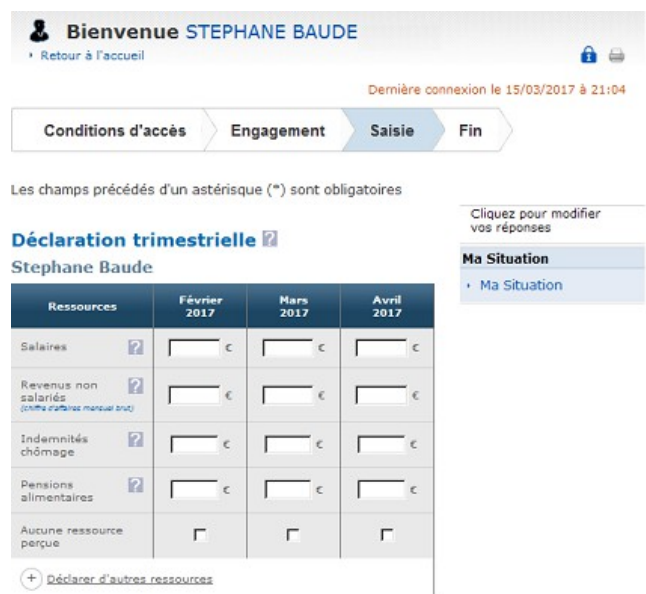
Comment déclarer ses ressources trimestrielles ?

② **Déclarez vos ressources des 3 derniers mois.** Selon votre situation, déclarez aussi les ressources de votre conjoint(e) et vos enfants de plus de 14 ans.



① Vous devez d'abord **valider votre profil** avant de commencer votre déclaration trimestrielle.

Si les informations connues par votre Caf ne sont pas exactes, vous pouvez mettre à jour vos données.



③ A la fin de procédure, un **récapitulatif de votre télédéclaration** s'affiche. En cliquant sur « **Valider** », votre déclaration est directement transmise à votre Caf.